# CADRE DE RÉFÉRENCE

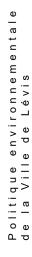






La Ville de Lévis désire se doter d'une Politique environnementale qui reflète les besoins et les priorités de la population.

L'objectif du cadre de référence est de doter la Ville et ses parties prenantes d'une vision commune pour la Politique environnementale (ci-après « la Politique »). Il inclut les fondements et les composantes à considérer, et permet d'encadrer les activités, les discussions et les consultations de la démarche d'élaboration de la Politique.





# Vision organisationnelle

Être la référence québécoise en matière de services municipaux en termes de qualité de vie grâce à une performance exceptionnelle fondée sur une saine gestion du capital humain dans un esprit de coopération.

### Vision stratégique en matière de développement durable

Lévis est garante de la qualité de son environnement. Elle rayonne par une économie prospère et innovante. Ses citoyennes et ses citoyens sont engagés et fiers de la qualité de leur milieu de vie et de leur histoire. La Ville de Lévis est gouvernée par des élues et des élus qui portent une vision d'avenir pour sa durabilité.

# Finalité de la Politique environnementale

Favoriser la qualité de l'environnement pour assurer une qualité de vie qui répond aux besoins de l'ensemble de la population présente et future.



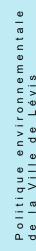
## But de la Politique environnementale

Établir les orientations prioritaires de la Ville sur le plan de l'environnement dans une optique d'harmonisation et de cohérence de ses actions.

## **Objectifs de la Politique environnementale**

- Être proactif pour préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement.
- Réduire les impacts environnementaux et s'adapter aux effets des changements climatiques.
- Mettre les besoins et les priorités environnementales de la population au cœur des actions de la Ville.
- Renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement dans les diverses directions municipales.
- Prendre en compte les impacts environnementaux sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens.
- Structurer les actions posées par la Ville, en collaboration et en complémentarité avec ses partenaires.







# Les composantes de la qualité de l'environnement

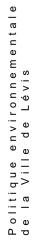
La qualité de l'environnement se définit par plusieurs composantes qui sont en relations dynamiques les unes avec les autres dans un milieu:

- EAU
- AIR
- SOLS
- BIODIVERSITÉ
- NUISANCES
- CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Les grandes thématiques

Selon les champs d'intervention et de compétence, la Ville participe à la mise en place de stratégies pour améliorer la qualité de l'environnement:

- POPULATION SENSIBILISÉE, MOBILISÉE ET ENGAGÉE
- MILIEUX NATURELS EN SANTÉ
- ZÉRO DÉCHET
- LUTTE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- CONSOMMATION RESPONSABLE
- EAU POUR TOUJOURS
- QUALITÉ DU MILIEU DE VIE
- GOUVERNANCE





### Les principes directeurs

#### **Prévention**

Favoriser la mise en place d'actions permettant la prévention, l'atténuation et la correction à la source d'impacts environnementaux connus ou potentiels.

#### **Protection**

Favoriser la mise en place d'actions pour éviter d'avoir des impacts sur la qualité de l'environnement.

#### **Mobilisation**

Favoriser la mobilisation de l'ensemble de la collectivité autour de la question environnemental et pour leur participation à la mise en œuvre de la Politique.

### **Innovation**

Favoriser l'émergence de pratiques innovantes qui permettent d'assurer la qualité de l'environnement, en restant à l'affût des opportunités et en mettant de l'avant l'amélioration continue des pratiques municipales.

### Équité et inclusion

Favoriser un développement qui prend en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble de la population en tenant compte de leurs situations économiques, sociales et personnelles et dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des particularités.

# Reconnaissance des spécificités locales

Tenir compte des spécificités du territoire de la Ville dans le respect des intérêts collectifs.



en prônant une vision concertée des priorités environnementales pour influencer, guider et inspirer ses services municipaux, ses partenaires et les Lévisiennes et Lévisiens tout en cherchant une amélioration continue.

PARTENAIRE en participant, avec d'autres, à la mise en œuvre d'actions ou de mesures qui ne relèvent pas exclusivement de ses compétences et qui visent la recherche de solutions à des enjeux environnementaux vécues par des citoyennes et des citoyens.

Intervenir comme

FACILITATRICE en
soutenant l'intervention
d'organismes ou de
regroupements de citoyennes
et de citoyens qui s'engagent
dans la protection de la qualité de
l'environnement.